

# Amitiés Dominicaines



**LA VIOLENCE :  
EN SORTIR**

**Bulletin du Laïcat dominicain n° 324**

Octobre - Novembre - Décembre 2024

## **AMITIÉS DOMINICAINES**

Ce périodique est une initiative des fraternités laïques dominicaines francophones, une des trois branches de l'Ordre dominicain avec les frères prêcheurs et les moniales de la Province St Thomas d'Aquin en Belgique. Sa rédaction est assurée par les membres des fraternités laïques, en collaboration avec les frères ou les sœurs.

Dans le désir de faire rayonner le souffle et la spiritualité de saint Dominique auprès de toutes celles et tous ceux qui s'y intéressent, il partage fraternellement les échos de notre vie de prière, de recherche de vérité et de témoignage, à l'écoute des hommes et des femmes de notre temps.

### **Président des fraternités dominicaines de Belgique francophone :**

Pierre-Paul BOULANGER  
0473 67 39 97 – [president@laicsdominicains.be](mailto:president@laicsdominicains.be)

### **Site des fraternités de Belgique francophone :**

[www.laicsdominicains.be](http://www.laicsdominicains.be)

## **SOMMAIRE DU n° 324 - *La violence : en sortir***

	Édito	3
<b>Dossier</b>	Faire place à l'autre : quelle histoire !	5
	Pardon et réconciliation	8
	Comment sortir de la violence	14
	La gestion des conflits en milieu pastoral	19
	Jésus était-il un doux pacifique ?	24
	Le droit comme piste à suivre...	27

## Éditorial

Cher.e ami.e,  
Chers frère et sœur en saint Dominique,

**D**'où vient la violence et comment en sortir ? Peut-on guérir ses plaies ? Quelle était réellement l'attitude de Jésus ? Voilà le thème de ce numéro. Comme le souligne Myriam Tonus, la violence tend à se glisser partout, sous des formes parfois très insidieuses. Elle peut devenir un spirale infernale ou un schéma sans cesse reproduit. N'est-elle pas liée à nos peurs de l'autre, à une tentation de nier sa différence ?

Vivant en Afrique du Sud et ayant séjourné au Rwanda, le dominicain belge Philippe Denis est bien placé pour en parler. Si le pardon, puis peut-être une réconciliation, sont nécessaires, ils sont aussi très difficiles à mettre en œuvre. Peut-on pardonner à un agresseur qui n'exprime aucun regret ? Quand réunit-on les conditions d'une réconciliation véritable ?

Ariane Thiran a été confrontée aux violences en Amérique du Sud. Elle a découvert dans les évangiles, et singulièrement celui de Marc, des clés pour enrayer la violence : celle-ci commence d'abord dans notre regard sur l'autre... et sur nous-même. Et elle a été émerveillée par la « non-violence active » de Jésus.

Choisie par l'évêque de Liège pour être responsable de l'accompagnement des acteurs pastoraux du diocèse, Dominique Olivier a pour délicate mission de gérer les conflits qui y surgissent. Pour elle, le conflit est porteur de changement dans les crises, un mal nécessaire et inévitable. L'humilité et la bienveillance avec nous-même nous aideront à le traverser dans le respect et l'amour réciproques.

Enfin, nous découvrons sous la plume de Germaine Ligot, ex-magistrate, que le droit et le monde judiciaire invitent de plus en plus à des solutions négociées et concertées.

Pour le Comité de rédaction,  
Jean-Pierre BINAMÉ, OP

## LA VIOLENCE : EN SORTIR



*Car c'est bien là l'enjeu : l'être humain, biologiquement, est un animal parmi les animaux. Mais il a transgressé ce qui est essentiel à la condition animale, d'être un vivant régulé d'avance par ce qui est inscrit en lui, en sorte qu'il n'a pas créé ce qu'il est, il est dispensé de se faire. L'être humain, lui, doit créer ce qui lui permet de se supporter d'exister. Car la transgression de l'animalité le livre au risque d'un déchaînement pulsionnel incontrôlable, en même temps qu'à cette sagacité de pensée qui trouble irréparablement la tranquillité de la vie.*

**Maurice BELLET, *Je ne suis pas venu apporter la paix. Essai sur la violence absolue***

*Évoquer la violence en la plaçant d'emblée dans le champ de la morale, c'est sans doute commode, mais pas nécessairement utile pour en sortir. En soi, la violence est un mécanisme inscrit dans la nature : ouragans et éruptions volcaniques en témoignent. Peut-être conviendrait-il de parler de violences au pluriel ?*

Vivre avec autrui, pour un être humain, est la chose tout à la fois la plus indispensable... et la plus difficile qui soit ! Il a besoin, comme de pain, de communiquer avec ses semblables, mais se blesse, au quotidien, dans des relations tissées de crispations, de non-dits, de violence. « Violence » : le mot est lâché et il faut bien l'affronter si l'on veut comprendre quelque chose aux tourments où se débattent tant de nos relations. Bien loin de l'image d'Épinal qui voudrait que l'humain soit naturellement sociable, il faut au contraire admettre cette humble et fondamentale réalité : nous gardons des racines marquées par l'animalité dont nous sommes issu(e)s. La défense du territoire et la recherche du plaisir (agressivité et narcissisme) ne sont jamais bien loin de nos intentions les plus raisonnées et autrui, bien souvent, se présente à notre inconscient comme un agresseur, un intrus potentiel.

### **La meilleure et la pire des choses**

« *Vie, violence: ça va de pair* », chante Claude Nougaro. La racine est identique et renvoie à une force puissante – celle-là même qui est à l'œuvre au moment de la naissance, portée par le cri du nouveau-né. Cette violence-là est bonne puissance, c'est elle qui nous fait reconnaître que « la vie est la plus forte », envers et contre tous les maux. Il arrive même que l'on y recoure afin de maintenir cette vie : une opération chirurgicale qui fouille le corps, ampute, cautérise est à l'évidence un acte « violent ». Frapper un agresseur pour défendre son intégrité est considéré en droit comme une légitime défense-violence... Mais la face sombre de la violence, c'est lorsqu'elle s'exerce au détriment d'autrui ; lorsque l'humain se laisse emporter par ses racines... Elle atteint aussi bien le corps que

l'âme, s'affiche sans pudeur ou emprunte au contraire des détours d'autant plus pervers qu'ils sont cachés. Les coups, meurtres et viols étalent une violence sans ambiguïté. Mais il est des silences, des indifférences, des insinuations qui tuent aussi sûrement. Et que dire de cette violence économique qui, chaque jour, compte son lot de « morts » symboliques : exclus, relégués en tous genre ?



Don Helder Camara l'expliquait il y a plus de trente ans : la violence est une spirale infernale, qui commence le plus souvent dès l'aube de la vie et qui ne fait que s'amplifier. Il parlait surtout de la violence économique – déjà ! Mais au quotidien, combien d'enfants, de jeunes, d'adultes en sont victimes, parce différent(e)s, margi-

naux/-ales, autres tout simplement ? La cause est à rechercher à la fois du côté de la *communication* et de l'*identité*. Communication : si l'émetteur et le récepteur n'ont pas les mêmes références ou si le message est mal interprété, il y aura forcément des parasites sur la ligne ! Les conflits qui opposent adultes et adolescents en sont un exemple... Question d'identité, ensuite : l'autre est comme un miroir de moi-même, je pourrais être lui/elle... Si l'image qui m'est renvoyée est insécurisante (pauvreté, maladie, laideur, handicap...), elle ravive mes peurs. Et le premier réflexe, quand on a peur, c'est soit la fuite, soit l'agression...

### **Dis-moi comment tu vois autrui...**

Comment sortir de ce cercle vicieux ? La tentation est de *nier la différence* : j'accepte l'autre... pour autant qu'il me ressemble : c'est le « bon immigré », celui dont on devine à peine qu'il vient d'ailleurs; c'est le/la malade qui a le « bon goût » de ne pas parler de ses maux; c'est la personne handicapée (on n'ose d'ailleurs plus employer le mot, dans ce cas !) qui fait preuve d'une volonté d'exception... Cette « intégration » - là comporte sa part de violence, puisqu'elle ignore en autrui une part essentielle de ce qui le constitue. Intégrer, c'est faire une place à l'autre, *avec* les autres.

Cette intégration est possible, on en observe au quotidien des exemples. Mais elle a aussi ses limites, qui tiennent à la possibilité de communiquer : comment vivre avec la personne handicapée mentale profonde, avec le délinquant incapable d'intégrer des normes minimales ? La création de structures d'accueil spécifiques répond à cette difficulté... avec le risque, à nouveau, de créer des lieux « à part », des ghettos qui visent moins à offrir à ces personnes des structures vraiment adaptées à leurs besoins, qu'à les cacher pudiquement à nos yeux inquiets...

Non, décidément, il n'y a pas de solution miracle pour rendre nos relations conformes à ce que l'on souhaiterait qu'elles soient. Pour autant, on aurait tort de se replier vers le pessimisme ou un défaitisme un peu cynique : dans ce cas-là, c'est toujours la loi du plus fort qui finit par s'imposer... Être lucide et sans doute la condition première pour construire des relations non violentes. Oser regarder en face les difficultés, refuser le politiquement correct qui mène le plus souvent à l'humainement incorrect. Ensuite, s'efforcer de comprendre les mécanismes générateurs de violence (en soi, autour de soi, dans les relations proches comme au niveau social). Identifier et apprivoiser ses peurs est tout aussi indispensable; interroger son système de **valeurs** également : si je m'installe dans une position soit de dominant(e), soit de dominé(e) (et cela remonte souvent à l'enfance !), alors je risque fort de reproduire des scénarios relationnels où la violence aura sa place. Enfin, et ce n'est pas le moindre, il faut... vouloir entrer dans un mode de relation différent. C'est-à-dire ne pas se laisser porter par ses humeurs du moment : il en est de généreuses, certes, mais d'autres qui le seront moins... L'animal, toujours, reste tapi en nous ! C'est en comprenant que l'hospitalité, comme la paix se construit, qu'elle n'est jamais acquise, jamais « naturelle », que l'on peut commencer à croire qu'il est possible de la vivre.

Myriam TONUS, OP

**Illustration** : Frans Floris, *Cain et Abel*, entre 1531-1570, Statens Museum for Kunst, Copenhague, Danemark.

*Violence et conflit font partie intégrante de la vie sociale. L'antidote est la réconciliation. Lié à la réconciliation est le pardon, un geste également difficile à poser mais indispensable si l'on veut briser le cercle de la violence et restaurer la paix.*

Ces quelques lignes ont comme toile de fond l'Afrique du Sud, un pays qui est devenu le mien depuis 1988, et le Rwanda où j'ai fait de fréquents séjours ces dix dernières années dans le cadre d'un projet de recherche sur la réponse des Églises rwandaises au génocide des Tutsi. D'être ainsi exposé à deux situations de violence de masse m'a conduit à m'interroger aussi sur les conditions nécessaires au pardon et à la réconciliation. J'ai aussi en mémoire les faits de violence sexuelle dont des proches, en Belgique, en Afrique du Sud et au Rwanda, ont été victimes. Je n'oublierai jamais leur témoignage. Il existe de nombreux parallèles entre les violences de masse dont ont souffert et souffrent encore de nombreux pays et les violences, sexuelles ou non, perpétrées dans la sphère domestique. Enfin, je ne puis m'empêcher de songer aux situations conflictuelles, moins tragiques sans doute mais tout de même stressantes, dans lesquelles j'en suis venu à me demander : suis-je capable de pardonner ? Pouvons-nous nous réconcilier ?

Le pardon et la réconciliation sont deux notions éminemment chrétiennes. « Pardonnez non pas sept fois mais soixante-dix-sept fois sept fois », disait Jésus (Mt 18, 22). « Dieu nous a réconcilié à lui-même en Jésus Christ et nous a confié le ministère de la réconciliation », ajoutait saint Paul (1 Cor 5, 17). Mais ne nous trompons pas : il n'est pas besoin d'être chrétien pour pratiquer le pardon et la réconciliation. Il s'agit d'une expérience humaine fondamentale dont tout psychologue, tout politologue, tout militant des droits de l'homme, indépendamment d'une éventuelle foi religieuse, reconnaît la valeur.

## Deux situations de violence de masse

L'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie et le génocide des Tutsi ainsi que les autres violences de masse perpétrées dans la région des Grands Lacs depuis des décennies ont suivi des logiques différentes mais elles ont un point en commun : elles sont fondées sur l'idée que les membres d'un certain groupe ne sont pas vraiment humains et peuvent donc être humiliés et soumis à un sort inférieur comme en Afrique du Sud, ou physiquement éliminés en grand nombre comme au Rwanda.



Dans les deux cas, des efforts ont été menés pour sortir de cette spirale de violence. Dans la nation arc-en-ciel, les anciens ennemis se sont assis à la table de négociation et, en vertu d'un accord politique accepté par les deux parties, une Commission Vérité et Réconciliation a été instituée pour permettre aux auteurs de violences d'échapper à une condamnation s'ils reconnaissaient ouvertement leurs

crimes. Ce processus avait des limites mais il a permis de faire la lumière sur les atteintes aux droits de l'homme commises sous le régime de l'apartheid. Les tensions entre Noirs et Blancs ont sensiblement diminué même si les inégalités demeurent et la question de la restitution des terres volées aux habitants durant la période coloniale n'est toujours pas réglée. Plus personne ne fait l'apologie de l'apartheid aujourd'hui.

Le Rwanda post-génocide n'a pas choisi la voie de l'amnistie. Pour désengorger les prisons, les autorités ont créé par centaines des tribunaux populaires appelés *gacaca* où les habitants réglaient entre eux les situations issues du génocide, permettant, dans les meilleurs cas, des échanges d'information sur les meurtres et des réconciliations. Quelques-uns des organisateurs et planificateurs du génocide ont été jugés et condamnés au Tribunal pénal international du Rwanda à Arusha. Quasiment aucun, cependant, n'a exprimé de remords. La page n'a pas été tournée. Des réconciliations individuelles ont eu lieu dans les collines mais, trente ans

plus tard, la situation demeure difficile tant au Rwanda que dans les pays voisins. Dans certains milieux, le génocide des Tutsi est soit banalisé, soit carrément nié.

### **Remords et pardon**

Commençons par le pardon. Il précède la réconciliation. Sans une ouverture à la possibilité d'un pardon, la réconciliation est impossible. L'alternative au pardon est le ressentiment, qui provoque la colère et, quand il y a passage à l'acte, la vengeance. C'est dire que le pardon est nécessaire. Sans lui nous serions condamnés à nous entretuer en permanence. Mais il n'est pas toujours possible, du moins dans l'immédiat.

Il convient de distinguer deux situations. Quand celui ou celle qui vous a causé du tort reconnaît sa faute et exprime un remords, pardonner est plus facile, quoique toujours ardu. L'aveu de culpabilité calme le jeu. La personne qui a souffert une injustice n'a plus besoin de se justifier. Sa souffrance est reconnue. La blessure toutefois reste ouverte. Il faut du temps pour qu'elle guérisse. Il restera toujours une cicatrice. C'est pour cela qu'il est si difficile de pardonner. Pardonner rend vulnérable.

Plus difficile encore est la situation où l'auteur de violences n'exprime aucun regret. Il s'agit alors d'une démarche à sens unique. L'agresseur ou son complice reste bloqué dans une position de déni. La victime est prête à pardonner mais elle sait que le cœur de l'autre reste fermé.

Quelle peut être la motivation d'une personne qui choisit de pardonner dans ces conditions, souvent après de nombreuses années ? Pardonner, c'est sortir de la colère, du ressentiment. On sait qu'une injustice a été commise mais on veut aller de l'avant, passer à autre chose. Le théologien américain Lewis Smedes a défendu cette position dans un livre intitulé *Forgive and Forget : Healing the Hurts we Don't Deserve* (1984). Maintenir la rancune, argumente-t-il, c'est se faire du tort à soi-même.

Certaines victimes, cependant, vont plus loin. Elles pardonnent au nom de l'amour du prochain, fût-il l'auteur d'un crime. « Aime ton ennemi » (Mt 5, 44). Quelques exemples me viennent à l'esprit. Ainsi Matthias Abimana, un enseignant tutsi que j'ai rencontré à Mabanza, à l'ouest du Rwanda. Sa femme et deux de ses enfants ont été massacrés, alors que lui, et les autres enfants, parvenaient à traverser le lac Kivu. Ou encore

Jérôme Masinzo qui, enfant, fut laissé pour mort lors d'un massacre de Tutsi en 1963 et dont la tête fut mise à prix lors du génocide en 1994. Il devint ensuite un militant de la réconciliation. En Afrique du Sud, on songe à Pumla Madikizela qui eut le courage de rencontrer face à face dans sa prison Eugene De Kock, surnommé *Prime Evil*, qui supervisa la mise à mort de nombreux opposants politiques au camp de Vlakplaas près de Pretoria sous le régime de l'apartheid. La rencontre est racontée dans l'ouvrage *A Human Being Died That Night* (2003). Matthias, Jérôme et Pumla ont décidé de pardonner sans garantie que l'agresseur exprime un regret véritable.

Il importe de souligner que le pardon est un acte libre et qu'il serait inacceptable d'exercer une quelconque pression sur les victimes pour qu'elles pardonnent. Les survivants du génocide au Rwanda et les victimes de l'apartheid en Afrique du Sud sont, à juste titre, très méfiants à ce sujet. Il est du reste légitime de poser la question des limites du pardon. Peut-on tout pardonner ? La question fut abordée au lendemain de la Shoah. Hannah Arendt parlait dans ce contexte d'un « mal radical » qu'il est impossible de pardonner ? Pour Wladimir Jankelevitch, qui traita, lui aussi, du pardon vingt ans après le génocide des Juifs, certains crimes sont imprescriptibles. Il ne peut ni les pardonner ni les oublier. Dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (2000), Paul Ricoeur montre bien que le pardon est nécessairement difficile.

Je suis frappé pour ma part par le parallèle entre les démarches de Pierre et de Judas. Le premier a regretté sa lâcheté et Jésus, dans son regard, l'a pardonné. Il est devenu ensuite le chef de l'Église. Mais Judas ? À en juger par ce que disent les textes, la communauté chrétienne primitive fut très dure envers lui. Le récit que donne Matthieu (Mt 27, 3-5) est ambigu : Judas a aussi exprimé un remords mais il n'a pas cru pouvoir être pardonné et il s'est pendu. Dieu l'a-t-il malgré cela pardonné ? Le texte ne le dit pas, laissant au lecteur l'impression que Judas n'a pas été pardonné.

### **Les conditions de la réconciliation**

Venons-en maintenant à la réconciliation. Ici nous parlons d'un processus qui engage deux personnes ou deux groupes de personnes. Par définition, le processus est mutuel. Il faut que la victime ou les victimes ac-

ceptent de tendre la main à celui ou ceux qui ont commis l'agression. Il n'y pas de réconciliation véritable si une des deux parties se sent contrainte. Là aussi il faut que tous, la victime et son agresseur, agissent en toute liberté.

Je ferais à ce propos une remarque importante. Comme l'ont relevé beaucoup d'auteurs qui parlent de justice transitionnelle, la frontière entre victimes et agresseurs n'est pas toujours nette. Au Rwanda, pendant le génocide, certains Interahamwe, ces miliciens encouragés et armés par les autorités civiles et militaires qui tuaient et entraînaient les foules à tuer les Tutsi, ont, étrangement, sauvé des vies. C'est ce que raconte par exemple le rescapé Charles Habonimana dans le livre *Moi, le dernier Tutsi* (2019). Des Blancs sud-africains, partisans de l'apartheid le plus dur, ont eu des gestes de compassion envers des Noirs. À l'inverse, des victimes peuvent aussi devenir des agresseurs. À la fin du génocide, des rescapés tutsi ont rejoint l'armée du Front patriotique rwandais qui achevait la conquête du pays, et se sont livrés, dans un esprit de vengeance, à de nombreuses exactions. Le Congrès national africain, principal mouvement de libération, a procédé à des exécutions extrajudiciaires de militants soupçonnés de trahison et pourtant innocents dans des camps en Angola et en Tanzanie. Dans une situation de violence de masse, des tueries ont lieu des deux côtés. Ce n'est pas une raison pour nier ou banaliser le génocide des Tutsi ou les crimes de l'apartheid. Il s'agit de reconnaître la complexité des situations historiques. Elles compliquent les processus de réconciliation.

Je conclurai en suggérant quelques règles à suivre dans une démarche de réconciliation. La première est qu'il faut tenir compte du facteur temps. Il y a un temps pour la colère et un temps pour la réconciliation. Il ne faut pas demander à quelqu'un dont la blessure est à vif de rencontrer celui qui a infligé cette blessure. Mais après un an, cinq ans, dix ans, cinquante ans, la personne blessée peut commencer à comprendre que l'agression a eu lieu dans un certain contexte et que la personne qui l'a commise a aussi souffert. Se réconcilier s'est se mettre dans la peau de l'autre, fût-il un ennemi. Les deux parties doivent faire preuve d'empathie.

Une deuxième condition, bien connue des psychologues, conseillers et autres professionnels impliqués dans des processus de médiation, est que la démarche doit s'effectuer dans un lieu sûr, avec garantie de confiden-

tialité. Les deux parties doivent pouvoir se faire confiance. Cela peut nécessiter un long temps de préparation.

Je reviendrai enfin sur l'absolue nécessité de n'exercer aucune pression sur les parties en présence. Mieux vaut pas de réconciliation qu'une fausse réconciliation. Demander à une victime de se réconcilier au nom de grands principes quand elle n'est pas prête, c'est faire insulte à sa souffrance.

Philippe DENIS<sup>1</sup>, OP

<sup>1</sup> Frère dominicain résidant en Afrique du Sud, professeur émérite d'histoire du christianisme à l'Université du KwaZulu-Natal. Email : [denis@ukzn.ac.za](mailto:denis@ukzn.ac.za)



*En 1992, travaillant dans un projet Ile de Paix en Amérique du Sud, Ariane Thiran et son mari sont interpellés par la violence et l'injustice autour d'eux et découvrent la non-violence active. De retour en Europe, ils créent l'association « Sortir de la Violence », basée sur la pédagogie de la relation non-violente et une nouvelle lecture de l'évangile de Marc.<sup>1</sup> Ariane nous explique en quoi consiste leur démarche.*

*Ma première question serait : « Mais où commence la violence ? »*

Nous partons toujours de cette question pour parler de violence. Souvent les gens assimilent la violence à ses formes extrêmes : quand on crie, on tape, les viols, la guerre, les attentats. Mais tout ça n'est que la pointe visible de l'iceberg. Il y a toutes les petites violences quotidiennes : on s'ignore, on veut s'imposer, on n'est pas écouté, on veut avoir raison, etc. Autant de situations que l'on le vit au quotidien. Y-a-t-il un repère qui permette de dire : « Là, je suis dans la violence » ? pour éviter que cela ne s'envenime et qu'on en arrive à des formes extrêmes. Je pense qu'il n'y a personne qui va se faire sauter avec une bombe au milieu d'autres gens s'il n'a pas d'abord vécu plein de choses dans sa vie avant, dans ce qu'il a reçu, sa culture et vision du monde, pour en arriver là.

La violence commence chaque fois que je pense, j'agis comme si moi, j'avais raison et l'autre tort (il ne veut pas le reconnaître, bien entendu). C'est bien avant les mots, c'est déjà dans le regard que je porte en moi sur l'autre. Et du coup, ça peut être tous les jours, dans les relations avec mon mari, mes enfants, mes collègues. Chaque fois que je porte ce regard sur l'autre, il y a comme un mur entre moi et l'autre : je veux prouver que j'ai raison et en fait, je n'accepte pas que l'autre soit différent et ait un autre point de vue.

Il peut y avoir aussi une autre forme de violence, qui est plus subtile. C'est quand, en face de quelqu'un, je me sens tellement nul que je me dis : « l'autre voit juste, il a tout compris, il est plus intelligent que moi ». C'est comme si je me rayais moi-même. Je m'écrase, je lui laisse prendre toute la place. J'oublie d'exister, j'oublie de faire le cadeau de qui je suis à l'autre.

***C'est pourquoi vous proposez un outil : « la Roue du Changement de Regard » ?***

En effet, la Roue du Changement de Regard (cf. tableau ci-dessous) nous aide à bien repérer ces deux formes de violence. Tout l'enjeu sera de faire basculer ce mur entre moi et l'autre. En acceptant que moi, j'ai ma façon de voir les choses – et il n'est pas question que j'y renonce, j'ai mon vécu, mon histoire, ma culture -. Mais en même temps, il y a en moi des parts d'aveuglement, des moments où je peux blesser l'autre, même sans le vouloir. En fait, on a chacun droit à être qui nous sommes.

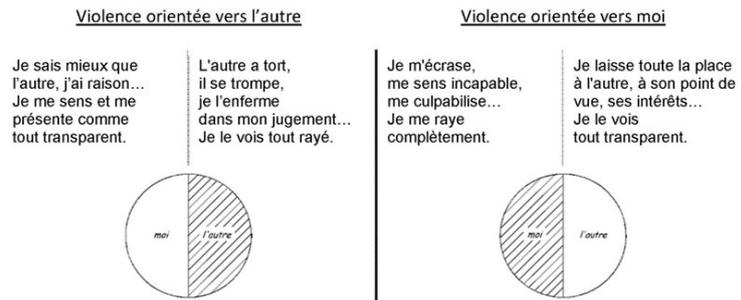
On est tous très guerrier. Dans la guerre, il y a deux stratégies : ou bien, je renforce mes murailles pour défendre mon territoire, ou bien j'envahis celui de l'autre. Soit je défends mon point de vue, c'est moi qui ai raison, je veux l'imposer à l'autre, soit au contraire, j'accuse : « tu ne comprends rien, ce n'est pas comme ça », au lieu d'aller le rencontrer.. Au regard de la foi, on pourrait dire qu'on se prend pour des orphelins, qu'on oublie qu'il y a un Père qui nous aime et qui garantit notre droit d'être, tout simplement. On a tous très peur d'être envahis et de ne pas avoir notre espace. C'est tellement ancré en nous que ce mécanisme, on le retrouve chez tout le monde : ou bien je me défends, ou bien j'attaque. C'est très présent dans l'interpersonnel, mais aussi dans nos sociétés (schéma sur la page suivante).

***C'est pourquoi vous parlez des deux pieds de la non-violence ?***

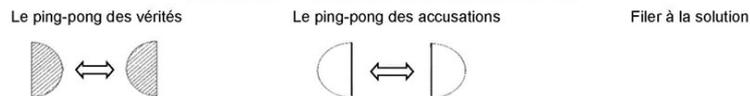
En effet, on vit aussi en groupe, en société. Et pour garantir que chacun ait le droit d'exister, ait son espace, il faut des règles, des lois qui garantissent le vivre ensemble. D'où les deux pieds de la non-violence : le respect du cadre et le respect des personnes. Quand il y a trop de cadre, on devient violent : « c'est moi le chef, qui ai l'autorité ». J'impose mon point de vue, c'est l'autoritarisme. Chez un professeur, c'est quand il impose un régime de fer et empêche l'élève d'apporter le meilleur de lui-même, d'être participatif : celui-ci va donc avoir peur de s'exprimer. À l'autre

extrémité, je peux tomber dans le laxisme : je deviens tout rayé, je m'écrase, je suis passif. Chez un professeur, c'est quand il oublie que son rôle est aussi de faire en sorte que cela se passe bien au niveau de la classe, que les élèves ne commencent pas à s'insulter, gardent une forme de respect et d'écoute, etc. S'il ne tient pas cela, il n'assume pas son rôle.

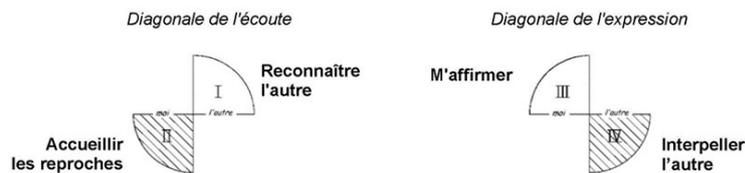
### La Roue du Changement de Regard<sup>1</sup>



### Trois mécanismes courants de la relation fermée<sup>2</sup> :



### Les quatre quartiers et les deux diagonales de la relation ouverte / non-violente



<sup>1</sup> Outil créé par Isabelle Eliat et expliqué en détails dans le livre de Bruno et Isabelle Eliat-Serck *Oser la relation, exister sans écraser*, coédition Chronique sociale et Fidélité, 2006, 2<sup>e</sup> éd. 2011. Outil aussi développé par Benoît et Ariane Thiran-Guibert dans le *Tableau de Bord du Management-Humain-Durable ou de la Relation Non-Violente*.

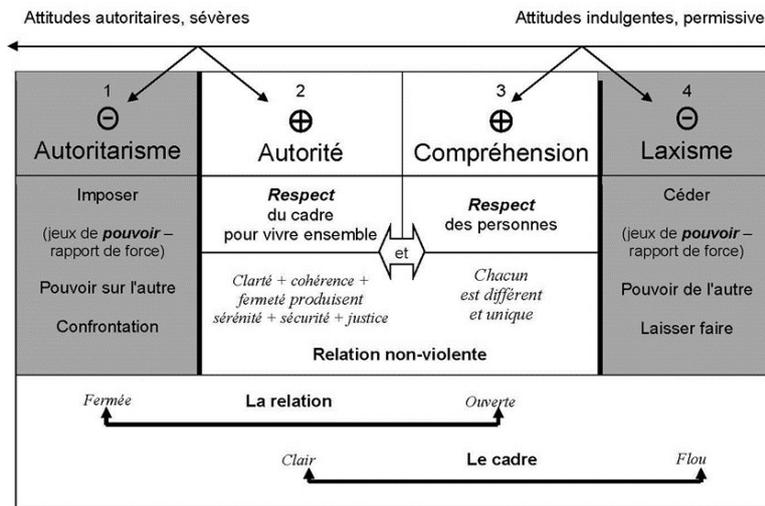
La non-violence cherche à trouver l'équilibre car les deux extrêmes, l'autoritarisme et le laxisme, sont tous deux producteurs de violence. Dans le cas du laxisme, de la passivité, c'est comme si je disais à l'autre : « tu peux être tout-puissant, tu peux prendre toute la place, moi, je m'écrase, je te laisse faire ». On voit moins facilement pourquoi c'est une forme de violence, pourquoi cela provoque de la violence ; c'est très sub-

til, moins visible. D'abord, j'oublie ma responsabilité de tenir le cadre, ensuite, je prive l'autre de ma richesse, de qui je suis. Enfin, cela va avoir un effet pervers sur l'autre : il risque d'en rajouter une couche.

Par exemple, quand, dans un couple, l'homme est violent avec sa femme, plus celle-ci reste passive, plus l'autre va renforcer la violence. C'était la même chose dans le cas d'un jeune enfant à qui une maman solo laissait tout faire, donnant tout pour qu'il souffre le moins possible de sa séparation d'avec son mari. Elle n'en sortait pas parce qu'il devenait infernal. Lors d'une session, ça a été très fort pour elle de découvrir que là où elle pensait qu'elle était dans la non-violence, puisqu'elle prenait soin de son enfant pour qu'il ne souffre pas, en fait, elle nourrissait la violence en oubliant d'exister en tant que femme et pas seulement mère. Tout était centré sur lui, et lui était de plus en plus dans une toute-puissance, comme s'il cherchait là où était la limite, sentant bien inconsciemment qu'il devait y en avoir une.

### Autorité, cadre et non-violence<sup>1</sup>

Dans les situations d'autorité, on peut placer les différents types d'attitudes sur une droite qui va des plus autoritaires au plus laxistes.



<sup>1</sup> Inspiré de "Apprendre à gérer les conflits" - E. Chomé, "Oser la relation, exister sans écraser" - I&B Eliat et "Entrer dans l'Évangile pour sortir de la violence", A&B Thiran.

C'est pourquoi on parle de marcher sur les deux pieds. Avec les membres de notre association « Sortir de la Violence », nous animons des retraites et/ou formations avec des personnes ou associations qui portent le désir d'agir face à la violence. Par exemple dans la session « Ni hérisson, ni paillason » ou « Ça passe ou ça casse – à la recherche d'une autorité juste »<sup>2</sup>. Nous soutenons aussi une très belle initiative pour faire connaître la non-violence à travers des podcasts<sup>3</sup>.

Interview de Jean-Pierre BINAMÉ, OP

---

<sup>1</sup> Cf. aux Éditions Fidélité : *Entrer dans l'Évangile pour sortir de la violence*, 2015 (2ème édition revue et augmentée) et *Jésus non-violent - nouvelle lecture de l'évangile de Jean*, publié en trois tomes (2010, 2022 et 2014).

<sup>2</sup> À La Pairelle (Wépion-Namur) : « Ni paillason, ni hérisson » du 14 au 16 février 2025 (info@sortirdelaviolence.org).

<sup>3</sup> <https://force-nonviolence.fr/>

*En tant que déléguée épiscopale responsable du Vicariat de l'Accompagnement des acteurs pastoraux dans le diocèse de Liège, la gestion des conflits en milieu pastoral fait partie de mon quotidien professionnel et ecclésial. Ces deux adjectifs s'éclairent l'un l'autre. Si l'on veut un accompagnement de qualité, il n'y a aucune raison de ne pas utiliser les outils psycho-sociaux à disposition, notamment pour la résolution des conflits. Mais il faut aussi tenir compte de la réalité de l'Église.*

Un outil reste un outil. Si le menuisier manie mal son ciseau à bois, le meuble sera de travers. Il en va de même en sciences sociales. Les outils de gestion des conflits (communication non violente, analyse transactionnelle, approche systémique, gestion des émotions, ...etc.) sont des outils à disposition.

Le cadre ecclésial de nos interventions exige une certaine éthique pour être en cohérence avec les valeurs que l'Église promeut, les valeurs de l'Évangile : accueil et écoute dans la bienveillance, respect de chacun, mais aussi vérité des échanges et ouverture à la différence. C'est avec ce cadre de référence que nous tentons d'intervenir avec des outils professionnels dans la gestion des conflits en milieu pastoral.

### **Des conflits, encore des conflits !**

Force est de constater que les conflits sont nombreux en milieu pastoral. Les conflits touchent toutes les structures de la vie de l'Église : paroisse, Unité pastorale, doyenné, services diocésains. Ils mettent en cause des chrétiens actifs dans des chorales, la catéchèse ou la Fabrique d'Église. Ils concernent des bénévoles comme des personnes engagées professionnellement dans l'Église diocésaine, prêtres, diacres, religieux(ses) ou laïques.



Si nous analysons les différentes formes de conflits rencontrés depuis quatre ans, nous constatons que les conflits se jouent souvent autour de la notion de territoire et autour de celle de blessure narcissique. La notion de territoire est une notion très archaïque auquel tout humain est sensible depuis la préhistoire et le passage des chasseurs - cueilleurs aux éleveurs - agriculteurs et donc à la sédentarisation. Ces aspects de territoire sont particulièrement sensibles en cas de changement de curé, de lieux de célébration, de fermeture d'église. Quant aux blessures narcissiques, elles concernent souvent des personnes au grand dévouement, qui se sont données sans compter et qui ne s'y retrouvent plus quand un changement survient. Plus profondément pour toutes les personnes concernées, le conflit touche à leur vie de foi, à leur relation à Dieu. Les difficultés de relation en Église ont donc une profondeur qu'il ne faut pas sous-estimer et qui rend le pardon souvent difficile. Les changements dans la liturgie bousculent chacun dans ses habitudes de prière personnelle et communautaire. Dans un conflit en Église, chacun est de bonne foi et a donc le

sentiment que c'est l'autre qui ne comprend pas sa vision de Dieu, de l'Église et la façon de l'exprimer.

### **Le conflit, un mal nécessaire.**

Peut-être faut-il dédramatiser le conflit ? Les tensions font grandir que ce soit dans le couple, la famille, les équipes de travail car elles provoquent des ajustements à la réalité qui évolue. Tous les systèmes du 'vivant' évoluent par palier en passant d'un état d'équilibre à un autre état qui intègre de nouveaux paramètres pour répondre à de nouveaux défis. Mais l'humain est ainsi fait qu'il essaye de garder la situation qu'il connaît avec tous les bénéfices qu'il en retire avant de se risquer à un changement. Le monde du 'vivant' est en constante évolution. C'est le processus même de la croissance, du progrès et heureusement qu'il en est de même pour l'Église qui n'est pas hors du monde.

Si les crises permettent la croissance, la haine la stoppe. Il y a donc des paliers à ne pas dépasser. En tant que chrétiens nous nous faisons souvent les champions de l'amour du prochain alors qu'un peu d'humilité serait le bienvenu. Le glissement du conflit, porteur de changement, à la haine de l'autre, porteur de destruction, est toujours possible et seule, une prise de conscience attentive permet de refuser d'entrer dans la haine qui dénature humainement les victimes mais aussi les auteurs.

### **Le paradoxe du service d'Église**

L'Église est le lieu de la fraternité ou devrait l'être. Or c'est le lieu où les conflits résonne le plus fort. La parole fondatrice du Christ « Aimez-vous les uns les autres » Jn 13 : 34, est l'antidote de l'aggravation des conflits. Elle contient en elle-même l'injonction qui permet d'éviter le piège de cette aggravation. Le Christ ne dit pas « Aimez les autres » mais « aimez-vous les uns les autres ». Ce qui enclenche la réciprocité. Il s'agit d'aimer les autres et de se laisser aimer. Personne n'est exclu ou au-dessus de la nécessité d'être aimé et de se laisser aimer. Il est souvent plus facile de s'occuper des autres, ce qui donne parfois bonne conscience ou/et un sentiment de supériorité, que d'accepter que les autres s'occupent de soi. Si on se laisse aimer, on accepte une certaine fragilité, celle qui permet la rencontre humaine. Cette humble bienveillance envers soi-même est le lit de la confiance en soi et de la construction de relations positives avec le monde qui nous entoure. Bienheureuse parole qui nous met dans



l'échange de l'amour avec nos frères et sœurs, avec eux, tous enfants d'un même Père.

L'engagement pour autrui donne du sens à la vie. Que serait l'Église sans le bénévolat des chrétiens engagés sur le plan social mais aussi dans les structures des pa-

roisses ou des Unités Pastorales et qui assument la vie chrétienne dans un lieu donné, avec les responsables ecclésiaux. Bienheureuse Église qui accueille sans distinction les personnes de bonne volonté. À l'heure actuelle, la bonne volonté ne suffit pas pour s'intégrer efficacement dans un service envers nos contemporains. Il faut aussi avoir l'humilité d'acquérir les outils nécessaires pour un service efficace. Plusieurs conflits trouvent leur germe dans ces situations où la bonne volonté et l'enthousiasme ne comblent pas les nécessaires compétences. L'Église doit accueillir chaque bonne volonté mais doit aussi avoir le courage d'intervenir pour que la bonne personne soit à la bonne place.

### **Le défi actuel de l'Église face aux conflits**

L'Église universelle est plurielle. Elle ne pourra pas faire l'économie d'affronter les différents courants théologiques qui la traversent. Là aussi se joue sur le terrain pastoral l'influence d'une certaine tradition ou de la modernité dans la suite de Vatican II. Peut-on imaginer des lieux de débats théologiques ouverts, pour aller vers une diversité bienheureuse, une cohabitation respectueuse des différentes façons de vivre sa relation à Dieu ? La paix dans les murs même de l'Église est à ce prix.

Au terme de cet article, il me semble intéressant de retourner vers l'Écriture pour creuser notre conception de l'Église, institution faite d'hommes et de femmes... dans la main de Dieu. Saint Jean écrit « Vous n'êtes pas du monde mais je vous ai choisi du milieu du monde » Jn 15, 19. Il nous appartient de jouer, chacun, humblement, notre partition en étant du monde et choisi du milieu du monde. J'ose affirmer que l'Église devra encore traverser beaucoup de crises, pour permettre à la Parole de Dieu d'ensemencer nos vies en constante évolution.

Dominique OLIVIER, OP

*Avec son mari, Ariane Thiran-Guibert a publié un livre consacré au récit de la passion et intitulé « Jésus non-violent – Passer de la mort à la vie ». Consacré également à l'évangile de Marc, ce troisième tome tombe à pic en ces temps où la violence semble étendre le monde. Plongé au cœur de cette violence, Jésus nous révèle un chemin d'action là où nous serions tentés de capituler ou de nous défendre par la violence.*

**Pour certains, Jésus était un doux pacifique. Pour d'autres, il était capable de violence. Que peut-on en dire à la lecture des évangiles ?**

On présente souvent Jésus comme le gentil, toujours gentil avec tout le monde ; en fait, ce n'est pas du tout vrai. Il invite à la fermeté et à l'audace, son attitude est parfois même subversive, comme on le voit très bien dans le fameux texte de la gifle.

Dans la parole sur la gifle, quand Jésus propose de tendre l'autre joue si quelqu'un frappe sur la joue droite, cela n'a rien à voir avec la passivité ! Plutôt que s'écraser ou riposter, il propose une autre attitude : revenir dans le face-à-face de l'autre, interpeller sa conscience. Autrement dit, il invite l'autre à mesurer la violence qu'il vient de porter à travers ce geste. Jésus prend également l'exemple du manteau, un procès qui se conclut par la saisie du manteau (symbole du statut de quelqu'un) ; et l'exemple des mille pas, le soldat qui réquisitionne quelqu'un pour prendre sa cargaison pendant mille pas (Mt 5, 39-41).

A chaque fois, ce sont des situations où quelqu'un se croit dans son bon droit de faire violence à l'autre. Et à chaque fois, Jésus propose une attitude où, loin de vouloir reprendre le dessus, on adopte une posture qui interpelle, et si possible, ébranle la conscience de l'autre, lui fait comprendre qu'on se sent bafoué dans sa dignité et que lui aussi par son geste bafoue sa propre dignité.



En s'attaquant à l'autorité religieuse et son code de pureté, aux gouvernants et leurs procédures judiciaires, aux prérogatives de l'occupant romain, Jésus s'attaque de front à tous les pouvoirs. Il n'a pas peur, il ose s'affirmer. Il n'est en rien un doux rêveur, au contraire son attitude a quelque chose de subversif.

### **Mais dans l'épisode de Jésus au temple ? N'a-t-il pas été violent ?**

Attention : notre imaginaire nous piège quelque part. A la fin de ce texte, on nous dit que les gens ne sont pas surpris par la violence de Jésus, mais par son enseignement ! Dans leur culture, avec les prophètes, ils avaient l'habitude de gestes forts, qui dénoncent et rendent visible. Quand on connaît la mécanique de la violence, on se rend compte que si Jésus avait été violent, c'est tout autre chose qui se serait passé. Quelle est cette mécanique ? Si quelqu'un m'agresse, que ce soit en parole ou en geste, spontanément, je vais soit renchérir, soit m'écraser. Si j'en ai les moyens, il y a de forte chance que je renchérisse pour reprendre le dessus. Je ne vais pas supporter d'être en-dessous.

Si Jésus avait été violent, sûrement que quelqu'un en face aurait réagi, ne serait-ce qu'en parole: pourquoi fais-tu ça ? tu n'as pas le droit ! ça nous appartient ! ce n'est pas toi qui a l'autorité ici... Et à ce moment-là, sûrement que quelqu'un en face du côté de Jésus, - ses disciples, peut-être Pierre le premier - , aurait réagi, ne serait-ce qu'en parole, aurait pris la défense de Jésus. Et cela aurait tourné en bagarre générale en quelques instants.

Or, ce n'est pas ce que le texte nous dit : Jésus agit et visiblement, les gens regardent et le laissent agir. Que fait-il ? Il renverse les tables de change, il renverse ce commerce du Temple, qui n'est pas la prière que

Dieu attend. Il empêche aussi les gens de traverser cet espace - les gens l'utilisaient comme un raccourci - : « vous n'avez pas à traverser le temple pour votre commodité, c'est une maison de prière ! ». Tout ce qu'il pose comme geste interpelle en fait : c'est quoi notre religion ? comment honore-t-on Dieu ? C'est ça qu'il fait au vu et au su de tout le monde. Il sait bien que là, il signe son arrêt de mort. Et le lendemain, il ne craint pas de revenir au Temple pour enseigner: il est prêt à payer de sa personne.

### **Que diriez-vous pour conclure ?**

Je ne dis jamais que Jésus était violent, même si dans la Bible, on parle de la violence de Dieu. Le choix des mots est pédagogique : on réserve le mot violence à tout ce qui détruit, fait du tort à la personne et au vivant. La non-violence, c'est tout ce qui est dans le respect absolu de la vie, de tout être humain, du vivant. On dirait plutôt que Jésus était véhément, qu'il a mis une force dans le respect de la vie.

Et Jésus n'est pas venu juste pour qu'on ait des bonnes relations entre nous – c'est super important -. Mais il est venu interpeller aussi nos sociétés, nos façons de vivre ensemble, comment est-ce qu'on construit nos sociétés. Il y a des systèmes de domination qu'on laisse s'installer, qu'on accepte. Et c'est notre devoir de réagir, aussi avec les gens qu'on a élus.

Interview par Jean-Pierre BINAMÉ, OP

---

<sup>1</sup> Cf. à ce sujet la vidéo sur la chaîne YouTube de l'association : <https://www.youtube.com/watch?v=vvhliH63Qrw>

*Après avoir été enseignante de français, Germaine Ligot a obtenu un diplôme universitaire en droit, puis est devenue magistrate. Passionnée de droit et de justice, cette mère de famille membre de la fraternité Dominique Pire à Huy est engagée activement au sein du SEF, service d'hébergement pour des personnes sans abri ou en rupture de famille. Alors que les radicalisations et les exclusions se développent et engendrent la violence, elle tient à souligner que le monde judiciaire propose de plus en plus des voies de négociation.*

**N**otre société est organisée, structurée par le droit. Au fil du temps, au gré des évolutions, de l'émergence de nouvelles technologies, de nouveaux phénomènes sociétaux... le droit se saisit des nouveaux champs ouverts et les régule, toujours avec un temps de retard.

Rien de pire qu'une zone de non droit, elle est souvent le lieu d'élection des rusés qui s'engouffrent tout à fait légalement dans les vides juridiques en en tirant les plus grands profits jusqu'à ce que une simple pratique astucieuse devienne hors la loi ; c'est toute la différence entre le choix de la voie la moins imposée, l'évasion et la fraude fiscales, la loi est passée par là...

### **Légitimité du droit**

Ce droit, tentaculaire, tire sa légitimité de sa source : il est délibéré, promulgué par des organes élus démocratiquement et son application est censurée par un pouvoir judiciaire indépendant. Sa légitimité il la tire aussi de sa finalité : le droit doit assurer la protection des intérêts collectifs et privés légitimes lesquels ne peuvent être confondus avec les intérêts d'une majorité politique laquelle, dans un état démocratique, ne manque pas de changer...

L'arbitrage est délicat, mouvant, c'est peu dire...

Dès lors qu'on arbitre c'est qu'il y a divergence, opposition voire conflit. La norme qui sera adoptée doit résoudre le conflit d'intérêts, elle intervient – souvent laborieusement – au terme d'amendements, de négociations et de renoncements.

À défaut de disposer, comme en France, d'un article 49.3 qui permet le « passage en force » d'un texte légal, le pouvoir législatif belge a dû développer des techniques de négociation. À titre personnel, je m'en félicite. Si certes le processus est long, il a le bénéfice d'aboutir à un résultat en principe plus équilibré et partant plus durable.



### **Des légitimités antagonistes et complémentaires**

Des cadres de concertation obligatoire ont été organisés de longue date dans la matière du droit du travail dont les textes résultent de la concertation incessante des partenaires obligés que sont les organisations représentatives des travailleurs et les organisations représentatives des employeurs.

Se rencontrent lors des concertations sociales des partenaires tout aussi légitimes les uns que les autres ; leurs intérêts divergent, quand ils ne s'opposent pas nettement, et pourtant tant les uns que les autres savent que la seule voie possible est celle d'une solution négociée où nul ne gagne tout et où chacun renonce pour partie à ses prétentions. L'accord obtenu, en général de haute lutte pour l'un et l'autre, peut avoir force de loi soit pour un secteur d'activité soit pour l'ensemble des secteurs.

Cette tradition de négociations en droit du travail est ancrée dans les esprits, les premières conventions collectives datent en effet du début du 20<sup>e</sup> siècle (1906 pour être précis)... Ce mode de fonctionnement si particulier est institutionnalisé, on s'en félicite, la paix sociale est à ce prix.

Sans doute dans d'autres domaines comme le droit de la consommation ou le droit de l'environnement par exemple devrait-on développer les mêmes mécanismes de concertation obligatoire entre partenaires clairement identifiés plutôt que de laisser à des lobbys le rôle d'« influenceurs » du pouvoir législatif.

## **Trancher ou résoudre ?**

Au niveau judiciaire, on a vu se multiplier les procédures « négociées » au terme desquelles aucune partie ne triomphe totalement ni ne succombe complètement.

Dans le droit de l'entreprise, on citera la procédure en réorganisation judiciaire qui permet de trouver un équilibre entre l'entreprise en difficulté, ses travailleurs et ses créanciers. Cette procédure permet de geler temporairement les poursuites, saisies de l'un ou l'autre créancier qui ont bien souvent pour effet de précipiter la dégringolade de l'entreprise en difficulté. Le médiateur, praticien de l'insolvabilité, nommé par le tribunal, a pour mission de négocier un accord avec les créanciers de manière à pouvoir maintenir l'activité d'une entreprise en difficulté temporaire. Cette institution récente (septembre 2023) a permis d'éviter bien des faillites malheureuses, de préserver, fût-ce partiellement un emploi menacé et d'assurer, fût-ce partiellement, le paiement des créances.

Si nul ne triomphe, nul ne perd tout

Dans la sphère « privée » on trouve une procédure analogue, le règlement collectif de dettes, où la personne, financièrement étranglée, peut trouver via un médiateur de dettes un accord de règlement collectif de ses créances, voire, si les conditions sont réunies, une remise complète de ses dettes. La procédure est longue (5 ans maximum), difficile pour le débiteur qui est dessaisi de la gestion de ses revenus et se voit allouer un viatique qui doit lui permettre d'assurer ses besoins essentiels ; longue aussi pour le débiteur qui ne recouvre sa créance (parfois de manière incomplète) qu'à la fin de la procédure. Là aussi, nul ne triomphe, nul ne perd tout.

En matière familiale, on assiste également à une émergence des médiations, largement encouragées par les juges. La médiation peut intervenir en dehors de toute procédure judiciaire, ou non. Elle inscrit les parties en cause dans une recherche de solutions plutôt que dans l'expression de revendications ce qui est trop souvent le cas dans les prétoires qui deviennent le lieu d'ultimes déchirements et de règlements de comptes.

Pour le surplus, en toute matière, qu'il s'agisse de baux, de troubles de voisinage, de droit du travail..., il est possible de demander au juge compétent, préalablement à toute procédure judiciaire, une conciliation

amiable au terme de laquelle un accord équilibré pourra être trouvé avec l'aide du juge.

Même au pénal, pour certaines infractions, le ministère public peut proposer à l'auteur des faits une médiation pénale par laquelle la victime peut obtenir la réparation de son dommage (c'est une condition obligatoire). L'auteur peut se voir imposer une formation, des travaux d'intérêt général voire une thérapie comme alternative aux poursuites.

Il me semble acquis, au vu de l'évolution des procédures, qu'entre « trancher ou résoudre » le législateur tend à privilégier, en cas de conflit, en toute matière, la solution concertée plutôt que la solution imposée. À titre personnel, je m'en réjouis.

### **Quel paradoxe !**

Dans l'univers du droit, qu'il s'agisse de son élaboration ou de son application, on constate une importante mise en œuvre de techniques visant l'obtention de solutions négociées.

S'agissant de l'élaboration du droit, le phénomène est ancien et relativement limité ; s'agissant de l'application du droit, le phénomène est beaucoup plus récent et touche toutes les sphères du droit, en Belgique du moins.

Au moment où l'on constate, dans les discours politiques notamment et sur les réseaux sociaux également, un raidissement, une radicalisation des positions des uns et des autres, cette tendance nette dans la sphère juridique d'entendre l'expression des intérêts divergents, d'en reconnaître la légitimité et de parvenir pourtant à des solutions négociées peut sembler bien paradoxale.

Un paradoxe, certes, mais aussi un signe d'espérance.

Germaine LIGOT, OP

## **Vous avez aimé cette publication ?**

Merci d'envoyer vos commentaires, suggestions ou propositions d'articles à :

Monsieur Alain LETIER  
Rue Jean Haust 5/203  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tél.: 0478 32 57 79  
Courriel : alain.letier@gmail.com



## **Conditions d'abonnement**

4 numéros par an :

- Belgique ~ Abonnement ordinaire : 15 €  
Les suppléments de soutien sont les bienvenus
- Étranger ~ 20 € par virement, en donnant à votre banque les informations IBAN & BIC (cf. ci-dessous)

À verser au compte BE58 0682 1109 6679 (BIC : GKCCBEBB )  
des Fraternités Laïques Dominicaines A.D.



## **Comité de rédaction**

Jean-Pierre BINAME - Alain LETIER  
Ludovic NAMUROIS - Myriam TONUS

Belgique-België  
P.P.  
5330 Assesse  
P 302451



Responsable : Pierre-Paul BOULANGER - rue du Ciseau 10  
1348 OTTIGNIES - LOUVAIN-LA-NEUVE

**Bureau de dépôt : Assesse. Périodique trimestriel  
Octobre - Novembre - Décembre 2024**